

- (1) Exemple de mensualité pour un appartement 4 pièces de 310 000€ TTC, lot 211 de 79,59m² habitables + terrasse de 3,27m², avec 2 places de stationnement simple en sous-sol, situé au premier étage de la résidence « Domaine Sisley » à Andrésy (78), selon stock disponible.

Exemple représentatif d'un financement pour l'achat d'un appartement 4 pièces neuf en zone A pour 310 000 € (hors frais de notaire, garantie, de dossier bancaire ou de courtage), avec 120 000 € de prêt à taux zéro sur 25 ans dont 15 ans de différé et un prêt amortissable à taux fixe de 190 000 € sur 25 ans à 1,80% (Sur la base d'un ménage composé d'un couple avec deux enfants et un revenu fiscal de référence n-2 de 43 500€, complément d'info 0% accordé par un établissement bancaire partenaire de Vousfinancer sous conditions). Taux effectif global : 1,80% (hors assurance emprunteur et garantie obligatoires) - Soit 300 mensualités de 1 134 € - Coût total du crédit 30 203 € - Selon le barème en vigueur en novembre 2018 et sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement prêteur. Vousfinancer est une marque de Réponse Financement, courtage en prêts immobiliers et en assurances. Siège social : 36 E rue des vingt Toises 38950 Saint Martin Le Vinoux. Tél. 04 76 19 05 37. www.vousfinancer.com. SAS au capital de 400 000 €. RCS Grenoble 480 188 176, N° Orias 08044114 / BPC FINANCEMENT, agence franchisée indépendante, membre du réseau Vousfinancer au capital de 10.000 € - Immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le n° 830 591 189 Adresse 2, route d'herbeville 78580 MAULE. – tel 01 85 08 74 10 Courtier en opérations de banque et courtier et/ou mandataire d'assurances, immatriculé au registre de l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 14005180 Responsabilité Civile Professionnelle conforme aux articles L.512-6 du Code des assurances et L519-3-4 du Code monétaire et financier. Membre de l'Association professionnelle des intermédiaires en crédits (APIC). Vous bénéficiez d'un délai légal de réflexion de 10 jours. Lorsque la vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées par l'acquéreur. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par nos partenaires bancaires. Retrouvez tous nos partenaires bancaires sur www.vousfinancer.com